

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

B*CAPITAL

Société anonyme au capital de 4 301 829 €.
Siège social : 21, boulevard Haussmann – 75009 PARIS.
399 223 437 RCS PARIS.

Exercice au 31 décembre 2012.

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2013.

I. — Bilan au 31 décembre 2012.

(En milliers d'euros.)

	Notes	2012	2011
Actif :			
Caisse, banques centrales et CCP			
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	4.a	498 599	411 446
Opérations avec la clientèle	4.b	1 453	838
Obligations et autres titres à revenu fixe	4.c		
Actions et autres titres à revenu variable	4.c		
Participations et autres titres détenus à long terme	4.d	1	1
Parts dans les entreprises liées	4.d	8 921	8 921
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Immobilisations incorporelles	4.g	478	483
Immobilisations corporelles	4.g	121	279
Actions propres			
Autres actifs	4.e	17 989	20 061
Comptes de régularisation	4.f	8 390	6 989
Total actif		535 952	449 018
Dettes :			
Banques centrales et CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	4.a	212 230	115 533
Opérations avec la clientèle	4.b	274 593	282 267
Dettes représentées par un titre			
Autres passifs	4.e	9 695	8 771
Comptes de régularisation	4.f	19 140	22 634
Provisions pour risques et charges	4.h	2 135	2 229
Dettes subordonnées			
Total dettes		517 793	431 434
Capitaux propres	6.b		
Capital souscrit		4 302	4 302
Prime d'émission		5 636	5 636
Réserves		4 419	4 574
Résultat de l'exercice		3 802	3 072
Total capitaux propres		18 159	17 584

Total passif		535 952	449 018
Hors bilan	2012	2011	
Engagements donnés :			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres	46 957	32 255	
Engagements reçus :			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres	46 957	32 255	

II. — Compte de résultat de l'exercice 2012.

(En milliers d'euros.)

	Notes	2012	2011
Intérêts et produits assimilés	3.a	6 692	7 262
Intérêts et charges assimilées	3.a	- 1 157	- 2 100
Revenus des titres à revenu variable		396	
Commissions (produits)	3.b	34 247	36 838
Commissions (charges)	3.b	- 9 969	- 11 012
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		- 47	- 216
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire		783	918
Autres charges d'exploitation bancaire		- 185	- 96
Produit net bancaire		30 760	31 594
Frais de personnel	5	- 11 445	- 11 277
Autres frais administratifs		- 13 622	- 15 329
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		- 184	- 281
Résultat brut d'exploitation		5 509	4 707
Coût du risque	3.c	31	- 33
Résultat d'exploitation		5 540	4 674
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Dotations nettes aux provisions réglementées		130	- 124
Résultat courant avant impôt		5 670	4 550
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	3.d	- 1 868	- 1 478
Résultat net		3 802	3 072

III. — Annexes.

1. — Généralités.

Les comptes annuels de B*CAPITAL sont intégrés dans les comptes annuels consolidés établis par BNP Paribas ; ces derniers sont disponibles au siège de BNP Paribas, sis 16 boulevard des Italiens, F-75009 Paris.

2. — Résumé des principes comptables appliqués par B*CAPITAL.

2.a Principes. — Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2012 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises en vigueur, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

— continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.b Règles générales. — Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes résultent des dispositions :

- du code de commerce (articles 9 à 11)
- plus particulièrement, il a été fait application des dispositions particulières applicables aux entreprises d'investissement, selon le règlement 97-03 du Comité de la réglementation bancaire et financière publiée au J.O le 25/03/1997.

2.c Méthodes comptables. — La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens (prix d'achat et frais accessoires, mise en service) à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) ou à leur coût de production.

— CRC 2002-10 : Le règlement n° 2002-10 du CRC relatif au traitement comptable sur l'amortissement et la dépréciation des actifs est sans impact sur les comptes de B*capital.

— CRC 2004-06 : Le règlement n° 2004-06 du CRC relatif au traitement comptable des actifs est sans impact sur les comptes de B*capital.

Les intérêts des emprunts ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

Les immobilisations incorporelles sont constituées par les acquisitions de logiciels.

Les logiciels acquis font l'objet d'un amortissement selon la méthode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel dans un délai maximal de 3 ans.

Quant aux coûts de maintenance de logiciels, ils sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initiale.

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées par le matériel informatique, le mobilier, les installations et agencements. Les amortissements sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire. En particulier, les durées d'amortissement sont de 20 ans pour les installations générales et techniques, de 10 ans pour les agencements et de 5 ans pour le matériel informatique. Les créances et les dettes ont été enregistrées à leur valeur nominale.

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

Lorsque la valeur d'usage des participations est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constituée à hauteur du différentiel.

La société comptabilise ses provisions selon les règles introduites par le Règlement 2000-06 du Comité de la réglementation comptable.

Les provisions correspondent notamment à l'évaluation des risques identifiés au titre des litiges en cours.

Engagement en matière de retraite : le personnel de la Société de bourse bénéficie d'indemnités de départ et autres avantages liés à l'ancienneté.

Les charges et produits sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices.

Les courtages et commissions sont comptabilisés aux dates de réalisation des opérations pour leur montant net de remises.

En ce qui concerne les principales catégories de comptes propres aux Entreprises d'Investissement, les méthodes comptables appliquées sont les suivantes :

— Comptes d'opérations avec la clientèle : Les dépréciations des créances clients sont évaluées au cas par cas en fonction des risques de non recouvrement à la clôture.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Le règlement N° 2002-03 du CRC traitant du risque de crédit, des modalités de classification des créances douteuses et des créances ayant fait l'objet d'une restructuration, ainsi que des changements de condition de rémunération attachés aux créances restructurées, a été mis en œuvre à compter du 1er Janvier 2003 et tenant compte de l'avis du Comité d'Urgence N° 2003-G du 18 Décembre 2003 et du communiqué de presse du 21 Novembre 2003 du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

— Comptes de négociations et de règlements : Ces comptes enregistrent, au coût historique, dès la date de transfert de propriété, l'ensemble des achats et des ventes d'instruments financiers pour compte de tiers dont les opérations de livraison et de règlement ne sont pas encore dénouées.

Sur le marché au comptant français, la date de transfert de propriété est la date de négociation.

— Opérations de transactions sur titres : Les titres de transaction, acquis en vue d'une cession à court terme, sont comptabilisés au bilan en opérations de transactions sur titres. Ils sont évalués à la valeur du marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est comptabilisé en date de clôture dans les résultats de l'exercice. Ce principe s'applique aux titres figurant au poste « erreurs et omissions ».

— Opérations de placement : Les titres de placement, acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à 6 mois, sont enregistrés au bilan à leur prix d'achat hors coupon couru. A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués par rapport à leur valeur de négociation. Les

plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres.

— Opérations libellées en Devises : Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les produits perçus et les charges payées en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours du jour de leur perception ou de leur paiement.

Les produits et les charges courus en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours du dernier jour du mois de leur enregistrement.

Les avantages consentis au personnel sont classés en quatre catégories :

— Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement. L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

— Les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité. Elles résultent notamment de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation du contrat de travail.

— Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par des compléments de retraite bancaire et par les primes de fin de carrière. Ils font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. La valeur des actifs de couverture éventuels est déduite du montant de l'engagement provisionné. La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. La méthodologie dite « du corridor » est utilisée pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent. Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications. Les engagements non couverts par des contrats d'assurance sont provisionnés. Les charges liées aux plans de départ en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier.

— Les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

— Impôts sur les sociétés : B*Capital enregistre comptablement ses impôts différés depuis 2010.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, B*Capital comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Enfin, la société B* CAPITAL fait partie du groupe fiscal B.N.P. depuis le 01 Janvier 1996.

3. – Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2012.

3.a Marge d'intérêts :

En milliers d'euros	2012		2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	6 692	– 583	7 262	– 1 228
Comptes à vue, prêts et emprunts	6 692	– 583	7 262	– 1 228
Clientèle		– 574		– 872
Comptes à vue, prêts et comptes à terme		– 574		– 872
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Titres de placement				
Produits et charges d'intérêts	6 692	– 1 157	7 262	– 2 100

3.b Commissions :

En milliers d'euros	2012		2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	2 213	– 8 891	2 452	– 8 821
Prestations de services financiers	32 034	– 1 078	34 386	– 2 191
Produits et charges de commissions	34 247	– 9 969	36 838	– 11 012

3.c Coût du risque, provisions pour créances douteuses ou risques :

En milliers d'euros	2012	2011
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	31	– 33

Clientèle et établissements de crédit	31	– 33
Coût du risque	31	– 33

En milliers d'euros	2012	2011
Solde au 1er janvier	1 849	1 816
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	– 31	33
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	– 141	
Provisions pour créances douteuses	1 677	1 849

Les provisions se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2012	2011
Provisions déduites de l'actif	1 677	1 849
Relatives aux créances sur la clientèle	1 677	1 849
Provisions pour créances douteuses ou risques	1 677	1 849

3.d Impôt sur les bénéfices :

En milliers d'euros	2012	2011
Impôts courants de l'exercice	– 1 714	– 1 527
Impôts différés de l'exercice (1)	– 154	49
Impôt sur les bénéfices	– 1 868	– 1 478

(1) B* CAPITAL comptabilise ses impôts différés depuis l'exercice 2010.

4. – Notes relatives au bilan au 31 décembre 2012.

4.a Créances et dettes envers les établissements de crédit :

En milliers d'euros	2012	2011
Prêts et créances	498 599	411 446
Comptes ordinaires débiteurs	283 818	290 068
Comptes à terme et prêts	214 781	121 378
Prêts et créances sur les établissements de crédit	498 599	411 446
Dont créances rattachées	2 294	1 415

En milliers d'euros	2012	2011
Dépôts et emprunts	212 230	115 533
Comptes ordinaires créditeurs	218	511
Comptes et emprunts	212 012	115 022
Dettes envers les établissements de crédit	212 230	115 533
Dont dettes rattachées	12	22

4b. Opérations avec la clientèle :

En milliers d'euros	2012	2011
Prêts et créances	1 453	838
Opérations avec la clientèle – actif	1 453	838

Le total des prêts et créances sur la clientèle, ventilé par contrepartie se décline comme suit :

En milliers d'euros	2012		Total	2011		Total
	Encours sains	Encours douteux nets de provision		Encours sains	Encours douteux nets de provision	
Clientèle financière			0			

Entreprises	12		12	2		2
Entrepreneurs			0			
Particuliers	1 323	118	1 441	837	- 1	836
Autres non financiers						
Total	1 335	118	1 453	839	- 1	838

En milliers d'euros	2012	2011
Dépôts	274 593	282 267
Comptes ordinaires créditeurs	172 988	164 895
Comptes d'épargne à régime spécial	101 605	117 372
Opérations avec la clientèle – passif	274 593	282 267
Dont dettes rattachées		

4.c Titres détenus :

En milliers d'euros	2012		2011	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Autres titres détenus à long terme	1	1	1	1
Dont provisions				
Participations et autres titres détenus à long terme	1	1	1	1

En milliers d'euros	2012		2011	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Parts dans les entreprises liées (1)	8 921	10 316	8 921	9 276
Dont provisions				
Parts dans les entreprises liées	8 921	10 316	8 921	9 276

(1) Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble de consolidation (C. Com art. R 123-196-9°).

4d. Immobilisations financières :

En milliers d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	01/01/2012	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31/12/12	01/01/12	Dotations	Reprises	Autres variations	31/12/12	2012	2011
Titres d'investissement (note 3.c)												
Participations et ATDLT (note 4.c)	1				1						1	1
Parts dans les entreprises liées	8 921				8 921						8 921	8 921
Immobilisations financières	8 922				8 922						8 922	8 922

B*Capital a pris une participation dans le capital de la société de bourse PORTZAMPARC à hauteur de 51,01 % pour la somme de 9.029.278,40 euros en date du 08 Janvier 2009.

L'article 3.2.4 du contrat de cession des titres PORTZAMPARC prévoyait le calcul d'un complément ou réduction de prix de cession en fonction d'éléments futurs (clause dite de « earn-out ») assise sur l'évolution de la collecte nette. Par ailleurs, le montant de la participation a été réduite de 108 K€ à la suite de l'application de la clause dite « earn out » en 2011.

Enfin, les articles 6, 7 et 8 du contrat prévoient des possibilités d'achats et de ventes complémentaires avec BP Capital et le Groupe Familial Portzamparc.

4.e Autres actifs et passifs :

En milliers d'euros	2012	2011
Impôts différés – actif (1)	346	500
Comptes de règlements opérations sur titres	2 716	261
Autres actifs divers	14 927	19 300
Dépôts et cautions	10 122	11 587

Etat et collectivités	1 906	1 983
Autres comptes débiteurs	2 899	5 730
Autres actifs	17 989	20 061
Comptes de règlements opérations sur titres	2 750	1 215
Autres passifs divers	6 945	7 556
Fournisseurs	2 113	3 016
Etat et collectivités	1 241	903
Personnel et comptes rattachés	3 368	3 289
Autres comptes créditeurs	223	348
Autres passifs	9 695	8 771

(1) B* Capital comptabilise ses impôts différés depuis l'exercice 2010.

4.f Comptes de régularisation :

En milliers d'euros	2012	2011
Produits à recevoir (1)	6 447	4 251
Autres comptes de régularisation débiteurs	1 943	2 738
Comptes de régularisation - actif	8 390	6 989
Charges à payer	16 612	20 764
Autres comptes de régularisation créditeurs	2 528	1 870
Comptes de régularisation – passif	19 140	22 634

(1) Produits à recevoir pour 6 447 K€ dont 2 175 K€ de commissions et courtages à recevoir.

4.g Immobilisations d'exploitation :

En milliers d'euros	2012			2011
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	5 482	– 5 479	3	23
Fonds de commerce	8 403	– 8 403		
Autres immobilisations incorporelles	475		475	460
Immobilisations incorporelles	14 360	– 13 882	478	483
Equipement, mobilier, installations	1 835	– 1 714	121	279

En milliers d'euros	Tableau des immobilisations				
	Valeur brute au début de l'exercice	Transfert apports	Acquisitions créations virements	Diminution cessions ou hors services	Valeur brute fin d'exercice
Logiciels informatiques	5 482				5 482
Fonds de commerce	8 403				8 403
Autres immobilisations incorporelles	460	15			475
Immobilisations incorporelles	14 345	15			14 360
Equipement, mobilier, installations	1 829				1 829
Immobilisations corporelles	1 829				1 829

En milliers d'euros	Tableau des amortissements des immobilisations				
	Montants des amortissements début d'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : sorties actif et reprises	Autres	Montants des amortissements fin d'exercice
Logiciels informatiques	– 5 459	– 20			– 5 479
Fonds de commerce	– 8 403				– 8 403
Immobilisations incorporelles	– 13 862	– 20			– 13 882
Equipement, mobilier, installations	– 1 550	– 164			– 1 714

Immobilisations corporelles	- 1 550	- 164			- 1 714
-----------------------------	---------	-------	--	--	---------

4.h Provisions :

En milliers d'euros	2011	Dotations	Reprises	Autres variations	2012
Provisions pour engagements sociaux	1 881	351	- 549		1 683
Autres provisions pour risques et charges	349	239	- 137	2	452
Provisions	2 229	590	- 686	2	2 135

5. – Rémunérations et avantages consentis au personnel.

En milliers d'euros	2012	2011
Salaires et traitements	- 5 978	- 6 108
Charges sociales et fiscales	- 4 545	- 4 469
Participation et intéressement des salariés	- 922	- 700
Total frais de personnel	- 11 445	- 11 277

Conformément à l'article 24-18 du décret du 29 novembre 1983, le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance n'est pas fourni car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

Au 31 décembre	2012	2011
Cadres	96	92
Non cadres	3	3
Total B*CAPITAL	99	95

6. – Informations complémentaires.

6.a Evolution du capital en euros :

	2012			2011		
	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Montant	Nombre d'actions	Valeur unitaire	Montant
A l'ouverture	4 301 829	1	4 301 829	4 301 829	1	4 301 829
A la clôture	4 301 829	1	4 301 829	4 301 829	1	4 301 829
Bénéfice par actions			0,88			0,71

6.b Tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 :

En milliers d'euros	Capital	Prime d'émission et autres primes	Résultat et réserves de la période	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2010	4 302	5 636	9 526	19 464
Dividende versés sur le résultat de l'exercice 2010			- 5 076	- 5 076
Provision pour investissement			124	124
Résultat de l'exercice 2011			3 072	3 072
Capitaux propres au 31 décembre 2011	4 302	5 636	7 646	17 584
Dividende versés sur le résultat de l'exercice 2011			- 3 097	- 3 097
Provision pour investissement			- 130	- 130
Résultat de l'exercice 2012			3 802	3 802
Capitaux propres au 31 décembre 2012	4 302	5 636	8 221	18 159

6.c Informations sectorielles : Les encours bilantiels des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En milliers d'euros	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la et assimilées		Total par zone géographique	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011

France	498 599	411 446	1 453	838	500 052	412 284
Total des emplois	498 599	411 446	1 453	838	500 052	412 284
France	212 230	115 533	274 593	282 267	486 823	397 800
Total des ressources	212 230	115 533	274 593	282 267	486 823	397 800

6.d Echéances des emplois et des ressources :

En milliers d’euros	Opérations	Durée restant à courir					
	A vue au jour le jour	Jusqu’à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Provisions	Total
Emplois :							
Créances sur les établissements de crédit	2 281	308 818	10 000	45 000	132 500		498 599
Opérations avec la clientèle		3 130				– 1 677	1 453
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Ressources :							
Dettes envers les établissements de crédit	7 012	200 218	5 000				212 230
Opérations avec la clientèle		274 593					274 593

Projet d'affectation du résultat au 31/12/2012 en euros.

Origines :		
Bénéfice net de l'exercice		3 801 819,02
Report à nouveau		16 060,12
Réserves libres		
Total		3 817 879,14
Affectations :		
Affectations aux réserves		
Réserve légale		
Réserve spéciale des plus-values à long terme		
Autres réserves		
Dividendes		3 785 609,52
Report à nouveau		32 269,62
Total		3 817 879,14

Le dividende correspond à une distribution de 0,88 euros par action de 1 euro de nominal. Le dividende proposé est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des Impôts.

Informations relatives aux prises de participations de B*CAPITAL en 2012 portant sur au moins 5 % du capital.

Franchissement de seuil supérieur à 5 % du capital : Néant.

Franchissement de seuil supérieur à 10 % du capital : Néant.

Franchissement de seuil supérieur à 20 % du capital : Néant.

Franchissement de seuil supérieur à 33.33 % du capital : Néant.

Franchissement de seuil supérieur à 66.66 % du capital : Néant.

Principales filiales et participations de B CAPITAL au 31.12.12.

I – Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1 % du capital de B CAPITAL :

	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue
		En milliers de devises			En %

1. Filiales (détenues à + de 50 %)					
PORTZAMPARC SOCIETE DE BOURSE	EUR	4 500	6 036	89	51,00 %
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					

II – Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations :

En milliers d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
Valeur brute	8 921	0	0	0
Valeur nette	8 921	0	0	0
Montants des prêts et avances accordés	0	0	0	0
Montants des emprunts	0	0	0	0
Montants des cautions et avals donnés	0	0	0	0
Montants des dividendes encaissés	0	0	0	0

IV. — Affectation du résultat.

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 de 3 801 819,02 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	3 801 819,02 euros
Report à nouveau bénéficiaire	16 060,12 euros
Total	3 817 879,14 euros
Dividende	3 785 609,52 euros
Report à nouveau	32 269,62 euros
Total	3 817 879,14 euros

Le dividende correspond à une distribution de 0,88 euros par action de 1 euro de nominal. Le dividende proposé est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des Impôts.

L'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Montant du dividende	Dont part éligible à la réfaction de 40 % (article 158-3-2° CGI)
2009	3 694 914,21	3 694 914,21
2010	5 076 158,22	5 076 158,22
2011	3 097 316,88	3 097 316,88

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Estimations comptables :

– Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de contrepartie sur ses créances clients inhérent à ses activités (notes 2.c, 3.c et 4.b de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi et à l'appréciation du risque de non-recouvrement des créances ainsi qu'à leur couverture par des dépréciations.

– Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et les litiges générés par son activité (notes 2.c et 4.h de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces provisions, ainsi que les principales hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2013.

Les commissaires aux comptes :

Mazars,
Matthew BROWN ;

Deloitte & Associés,
Stéphane COLLAS.

VI. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.

1304453